

## La vocation et les réalisations missionnaires du Séminaire des Missions-Étrangères de Québec aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Noël Baillargeon, ptre

Volume 30, 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007354ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007354ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

0318-6148 (imprimé)

1927-7075 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Baillargeon, N. (1963). La vocation et les réalisations missionnaires du Séminaire des Missions-Étrangères de Québec aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. *Rapport - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 30, 35–52. <https://doi.org/10.7202/1007354ar>

# La vocation et les réalisations missionnaires du Séminaire des Missions-Étrangères de Québec aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

## I — Sa vocation missionnaire.

« Le Séminaire ne s'est pas borné à former de bons Prêtres pour la Colonie, on y travaille encore à former des Missionnaires pour les Sauvages, ce qu'on a exécuté depuis avec succès chez plusieurs nations, entr'autres dans celles des Abénakis dans l'Acadie, des Tamarois et des Illinois le long du Mississipi<sup>1</sup>. » Ainsi s'exprimait, vers 1730, l'abbé Bertrand de La Tour, le premier biographe de M<sup>sr</sup> de Laval. Il est donc une époque de son histoire où le Séminaire de Québec a considéré la conversion des indigènes de ce pays comme l'une de ses tâches essentielles. Cette vocation missionnaire lui vient de son fondateur, et remonte aux premiers jours de son existence. M<sup>sr</sup> de Laval, en effet, n'entendait pas restreindre le ministère de ses prêtres aux seules paroisses organisées, mais son intention était de les associer à toutes les formes de l'apostolat missionnaire. Aussi, dans l'Acte de fondation rendu à Paris le 26 mars 1663, l'évêque prend-il soin de souligner que son Séminaire se doit d'être « un lieu de réserve d'où nous puissions tirer des sujets pieux et capables pour les envoyer à toutes rencontres et au besoin dans les paroisses et tous autres lieux du dit pays afin d'y faire les fonctions curiales et autres auxquelles ils auront été destinés<sup>2</sup> ». Certes, les missions sauvages ne sont pas mentionnées explicitement, mais les mots « à toutes rencontres et au besoin dans les paroisses et autres lieux du dit pays... » indiquent la volonté du fondateur de ne fixer point de limite au zèle de ses prêtres. « Il a donné à chaque Cure le nom de Mission, et le nom de Missionnaire à chaque Curé, diront, en 1696, les auteurs du Mémoire sur l'Etat de l'Eglise de Canada..., et il a toujours eu en vue qu'après qu'il auroit pourveu à toutes les Cures de la colonie françoise de bons Prêtres, on formeroit dans le Séminaire des Missionnaires qui se consacreroient au service des Sauvages<sup>3</sup>. » D'ailleurs, le geste posé par M<sup>sr</sup> de Laval sera bientôt suivi d'un autre, non moins important, qui va préciser d'une façon non équivoque la vocation missionnaire du Séminaire de Québec.

---

<sup>1</sup> Bertrand DE LA TOUR, *Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, p. 100-101.

<sup>2</sup> *Acte de fondation du Séminaire de Québec, par M<sup>sr</sup> de Laval, 26 mars 1663*, Archives du Séminaire de Québec (ASQ), *Séminaire*, II, 36. Original en parchemin signé et scellé.

<sup>3</sup> *Mémoire sur l'Etat de l'Eglise de Canada sous l'ancien Evêque et sous le nouvel Evêque*, ASQ, *Polygraphie*, III, 87.

Le vicaire apostolique de la Nouvelle-France se rendait compte que, dans l'état de dénuement où se débattait encore la colonie, son œuvre était bien fragile. En chef prévoyant, il voulait lui procurer un puissant appui en France même, d'où lui viendraient des recrues et des ressources supplémentaires ainsi que les conseils d'amis éclairés et influents. Or, en ce printemps de 1663, il avait assisté, rue du Bac, dans la propriété de M<sup>sr</sup> de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, à l'installation d'un institut d'un nouveau genre : le Séminaire des Missions-Etrangères de Paris. Nulle société ne lui parut mieux indiquée pour guider et soutenir son œuvre au Canada. Non seulement, les fondateurs étaient-ils des amis de vieille date du clergé québécois et de son évêque, mais encore M<sup>sr</sup> de Laval lui-même n'avait pas été étranger aux premières démarches qui étaient à l'origine du séminaire parisien. N'avait-il pas signé en 1658, peu de temps après sa nomination, conjointement avec les vicaires apostoliques désignés pour l'Orient, Pallu et La Motte-Lambert, une supplique adressée au Saint-Siège ? Les trois prélats représentaient comme « nécessaire pour la conservation et l'accroissement des missions de commencer au plus tôt l'œuvre du clergé indigène dans le Canada, la Chine, le Tonkin et la Cochinchine, suivant l'ordre de Sa Sainteté ». Ils demandaient qu'on trouvât « bon qu'il y eut toujours quelques sujets totalement disposés à être envoyés au secours des autres missionnaires, ou à commencer d'autres missions, si la Sacrée Congrégation le jugeait à propos ». Il paraissait dès lors « non seulement convenable, concluait le document, mais nécessaire de fonder un séminaire qui eût pour unique fin la propagation de la foi auprès des infidèles, et dans lequel puissent être admis tous les prêtres afin d'éprouver leur vocation, et de les préparer par tous les moyens convenables à quelque mission que ce fût<sup>4</sup> ». Fonder un séminaire s'adressant « à tous les prêtres » et « qui eût pour unique fin la propagation de la foi auprès des infidèles », voilà, à n'en pas douter, qui constituait une idée originale, et une initiative grandement audacieuse pour le temps. Et M<sup>sr</sup> de Laval, pour sa part, à la veille de rejoindre son poste, désirait bien, on le voit, associer le Canada à cette noble entreprise. Pour faire suite aux vœux exprimés dans la supplique de 1658, un groupement commença de se former d'où devait sortir d'abord la Société des Missions-Etrangères, puis le Séminaire de la rue du Bac<sup>5</sup>. Monsieur de Pétrée était reparti pour le Canada sans attendre l'approbation du nouvel institut par les autorités civiles<sup>6</sup>. Cependant, il n'en avait pas moins convenu avec les directeurs des Missions-Etrangères de réunir son séminaire à celui de Paris. On ne saurait expliquer autrement les mesures prises, de part et d'autre, après que la nouvelle de la fondation définitive du séminaire

<sup>4</sup> « Postulation adressée à la Sacrée Congrégation de la Propagande pour obtenir la fondation d'un Séminaire des Missions-Etrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1658 », Archives du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, vol. 27, p. 265. Cf. Adrien LAUNAY, *Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères*, I, p. 39-40.

<sup>5</sup> LAUNAY, *op. cit.*, p. 37-39, 59-61, 83-85.

<sup>6</sup> Les patentes royales furent accordées en juillet 1663; M<sup>sr</sup> de Laval s'était mis en route pour Québec au mois de mai précédent.

de Paris eut été communiquée à Québec au début de 1664. M<sup>sr</sup> de Laval s'empresse d'abord, dans une lettre datée du 20 août, d'exprimer sa joie et ses félicitations à ses confrères et amis, et de les inviter cordialement à établir une de leurs maisons à Québec même. « Venez donc à la bonne heure, s'exclame-t-il, nous vous recevrons avec joie. Vous trouverez un logement préparé et un fond suffisant pour commencer un petit établissement qui ira toujours croissant comme j'espère<sup>7</sup>. » Puis, deux jours après, l'évêque confirme cette invitation par une autorisation officielle, rédigée en forme de mandement, « sur la demande que nous auroit faict Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire des Missions Estrangères estably a Paris au faubourg St-Germain ». Ces messieurs reçoivent donc la permission la plus ample, « à présent et à toujours », de s'établir « selon leurs règles et constitutions », les pouvoirs d'exercer leur ministère et même d'aller dans les missions partout et en tous lieux « de nostre diocèse et juridiction ». En outre, « afin de contribuer au dit établissement », la paroisse de Québec lui est annexée « à présent et à toujours irrévocablement ». Enfin, le supérieur « de la dite maison établie au dit Québec » sera nommé par les directeurs de Paris, sous réserve de l'approbation épiscopale<sup>8</sup>. Or, la cure de Québec n'a pas encore été érigée légalement. M<sup>sr</sup> de Laval, le 15 septembre, avant que ne partent les derniers vaisseaux, lui confère son existence canonique sous le patronage de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, par un mandement qui renouvelle l'union irrévocable et perpétuelle avec les Missions-Etrangères. Et le curé en titre, celui-là même qui en remplit les fonctions depuis l'automne de 1660, l'abbé Henri de Bernières, est désigné, chaque fois qu'il est fait mention de sa personne, comme étant « prêtre du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris<sup>9</sup> ».

Ces importants documents furent reçus au Séminaire de la rue du Bac avec une vive satisfaction. Les supérieur et directeurs, les abbés Vincent de Meurs, François Bézard, Luc Fermanel, Michel Gazil et Nicolas Lambert « après avoir leu, et bien examiné le contenu es dittes lettres patentes, et sur ce meurement délibéré, voulant correspondre aux pieuses intentions du dit Seigneur Evesque », acceptèrent non seulement « d'envoyer de leurs ecclésiastiques en Canada et nouvelle france et d'y établir un séminaire en la ville de Québec », mais encore de réunir la maison québécoise à leur institut. Le 29 janvier 1665, ils signaient à cet effet avec les abbés Armand Poitevin et Jacques Bertot, agissant en qualité de « grands vicaires et procureurs généraux de

---

<sup>7</sup> *M<sup>sr</sup> de Laval aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, 20 août 1664, ASQ, Séminaire, V, II, p. 28c.* Rome venait de confirmer officiellement, le 11 août, l'établissement du Séminaire de Paris. Voir LAUNAY, *op. cit.*, p. 81-83.

<sup>8</sup> *M<sup>sr</sup> de Laval aux directeurs des Missions-Etrangères, 22 août 1664, ASQ, Séminaire, II, 28b.*

<sup>9</sup> *Mandement pour l'érection de la cure de Québec, 15 septembre 1664, ASQ, Chapitre, 211; Séminaire, II, 33.*

Révérendissime pere en Dieu Messire François de Laval » un acte par lequel devenaient unis et annexés

à perpétuité par ces présentes le dit Séminaire de Canada établi en la dit' ville de Québec. Ensemble la maison d'iceluy et la dit' cure et paroisse de Notre Dame du dit lieu presbitaire, terres et revenus, droits et toutes leurs dépendances Sans aucune exception ny reserve, au dit Séminaire des Missions estrangères de Paris estably audit St-Germain desprez rue du bac Pour y estre Incorporéz Inséparablement, et exercer les Mesmes fonctions sous la Conduite et Supériorité dudit séminaire de Paris comme membre dépendant d'iceluy, et travailler à la conversion des Sauvages et autres habitans, et faire toutes les fonctions qui peuvent regarder le service de l'Eglise et diocèse de la nouvelle france <sup>10</sup>.

Voilà quelles furent les circonstances et les conditions de l'union des deux instituts <sup>11</sup>. Apostolique dans ses origines et son premier établissement, le Séminaire de Québec reçut ainsi la consécration officielle de sa vocation missionnaire, selon les vœux de son fondateur. M<sup>gr</sup> de Laval « unit son Séminaire de Québec à celui des Missions Etrangères, dit La Tour, ou plutôt il le lui donna, de sorte qu'on ne l'a longtemps appelé que le Séminaire des Missions Etrangères, établi à Québec (...) le Séminaire fut la première branche qui sortit de ce grand arbre et l'Evêque de Pétrée un de ses premiers vicaires apostoliques <sup>12</sup> ». Aussi bien, M<sup>gr</sup> de Laval et les supérieurs de Paris ne perdront aucune occasion de rappeler que désormais « la conversion des Sauvages est l'esprit et l'obligation principale et essentielle <sup>13</sup> » du Séminaire, et la fondation des missions « la fin principale d'un Sémin<sup>re</sup> des Missions Etrangères <sup>14</sup> ». Ce devoir sacré, le Séminaire l'inscrit

---

<sup>10</sup> *Union du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris avec le Séminaire et la Cure de Québec, 29 janvier 1665, ASQ, Polygraphie, XVII, 7. Expédition originale en parchemin.*

<sup>11</sup> Quand il fut devenu évêque de Québec, M<sup>gr</sup> de Laval, pour éviter toute possibilité de contestation, voulut revalider, pour ainsi dire, les fondations antérieures. C'est ainsi qu'il procéda, le 19 mai 1675, au renouvellement de l'union afin de « plus solidement pourvoir à la conservation dudit Séminaire de Québec dans le même esprit ecclésiastique et des missions ». Cf. *Mandement pour l'union du Séminaire de Québec au Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, ASQ, Séminaire, I. Original signé et scellé. Voir aussi Mandements des Evêques de Québec, I, p. 95-97.*

<sup>12</sup> LA TOUR, *Vie de M<sup>gr</sup> de Laval*, p. 102-103.

<sup>13</sup> *M<sup>gr</sup> de Laval aux directeurs du Séminaire de Québec, 18 mars 1687, ASQ, Lettres, N, 86 : 2. Voir aussi, le même aux mêmes, 9 juin 1687, Lettres, N, 87 : 14.*

<sup>14</sup> *MM. Théberge et de Brisacier à MM. du Séminaire de Québec, 3 mai 1697, ASQ, Lettres, M, 24 : 3. Quand, à Québec, on semblait vouloir s'écarter du but, Paris ne tardait pas à faire la mise au point. L'abbé Henri-Jean Tremblay, en 1702, avertissait carrément l'abbé Glandelet que « Nos Mess<sup>rs</sup> n'ont point esté contens que dans les lettres que vous avez escrites à M. le card.<sup>l</sup> de Noailles et a M. de Pontchartrain vous avez répété plus<sup>rs</sup> fois que la principale fin de v're Sem<sup>re</sup> est deslever de la jeunesse car cela n'est pas vray. Vre l<sup>re</sup> fin c'est la conversion des Infidèles, La 2<sup>e</sup> c'est la formation du clergé, et cette éducation de la jeunesse, n'en est qu'une troisième qui a rapport aussi bien que la 2<sup>e</sup> a la 1<sup>re</sup>. » Tremblay à Glandelet, 1-28 mai 1702, ASQ, Lettres, O, 36 : 40.*

en tête de ses Constitutions, et lui donna la place d'honneur comme à l'un de ses plus beaux fleurons :

Ce Séminaire a été institué principalement pour avancer le royaume de dieu dans l'establisement et le progrès de la religion, soit parmi les François de la colonie, soit parmi les Sauvages et infidelles du canada; ce sont là les deux objets qu'on se doit proposer dans ce Sémin<sup>re</sup>.

C'est donc l'establisement solide de la religion chrétienne parmi les nations privées de la foy et sa conservation parmi les François de la colonie qui sont la principale fin de cette maison.

Cette fin principale engage les directeurs qui seront chargez de la conduite de la maison à former sur ce pied-là les jeunes clerics qui seront confiez à leurs soins de sorte qu'on en puisse tirer des missionnaires pour les infidelles aussi bien que pour les françois<sup>15</sup>.

## 2 — Les réalisations missionnaires.

Cependant, bien des années vont s'écouler avant que le Séminaire soit en état de réaliser pleinement sa vocation missionnaire. D'autres devoirs réclament dès le début tous les soins des officiers de la Maison. Ne se doivent-ils pas d'abord d'assurer la subsistance des prêtres qui évangélisent ces véritables missions que sont alors les paroisses du Canada ? C'est, constate le vicaire apostolique,

la charge la plus onéreuse que le Séminaire puisse avoir [...] cependant il est de la dernière consequence de ne pas abandonner les cures. Le Séminaire ne le peut ny ne le doit tant a Raison du Bien spirituel des Curés qui ne se soutient que par Lunion quilz ont avec le Séminaire qua cause du Bien général de toute l'église, et du salut de tous Les peuples<sup>16</sup>.

Puis, voici que, coup sur coup, deux fondations mobilisent dévouements et ressources : le petit séminaire et l'école de Saint-Joachim. Si M<sup>gr</sup> de Laval songe déjà à compléter son œuvre par l'établissement d'une maison de formation pour les écoliers qui semblent appelés à l'état ecclésiastique, il n'en a encore rien dit. C'est une lettre de Colbert, au printemps de 1668, qui le décide, peut-être plus tôt qu'il ne l'aurait voulu, à fonder un second séminaire. Le grand ministre est convaincu d'avoir trouvé la solution au problème du peuplement de la Nouvelle-France. A l'exemple de son prédécesseur et modèle, Richelieu, il veut qu'on prenne soin de franciser les Indiens, en sorte que rien ne les distinguant plus les uns des autres, indigènes et Français se marieront volontiers entre eux, et ne formeront bientôt plus qu'un seul peuple.

Le projet souleva dans la Colonie beaucoup moins d'enthousiasme qu'à Paris. Des expériences antérieures tentées d'abord par les

---

<sup>15</sup> Copie non datée ni signée des *Règlements absolument nécessaires pour le soutien et la conservation du Sem.<sup>re</sup> et ceux qui ont seulement Rapport au bon ordre qui doit être gardé et ce qu'on appelle les usages du Sem.<sup>re</sup>*, ASQ, Séminaire, XCV, 14 : 1. Ce règlement est antérieur à 1713. Voir Honorius Provost, *Le Séminaire de Québec dans le plan de M<sup>gr</sup> de Laval*, dans *La Société canadienne d'Histoire de l'Eglise catholique*, Rapport 1959, p. 23.

<sup>16</sup> *M<sup>gr</sup> de Laval aux directeurs du Séminaire de Québec*, Paris, 1685, ASQ, Séminaire, V, 10 : 4.

Récollets en 1615, puis par les Jésuites et les Ursulines, après 1633, s'étaient pour la plupart soldées par des échecs. Aussi, M<sup>sr</sup> de Laval ne se faisait-il pas d'illusion sur ses chances de succès; mais par déférence pour les volontés du Roi et celles de son ministre, il ne crut pas devoir se dérober. « Cette entreprise n'est pas sans difficulté, avouait-il à son ami l'abbé Poitevin, tant du costé des enfants que celui des pères et mères [...] cependant nous n'épargnerons rien de ce qui sera de nos soins pour faire réussir cette heureuse entreprise quoique le succès nous en paroisse fort douteux <sup>17</sup>. » Le Petit Séminaire de l'Étant-Jésus fut bientôt prêt, et reçut ses premiers élèves, « huit françois et six hurons qui entrèrent le jour de St-Denis (8 Octobre) <sup>18</sup> ». Comme on l'avait prévu, les petits Hurons quittèrent les uns après les autres et il n'y eut plus, au bout de quelques années, que des écoliers français <sup>19</sup>. Le bon évêque, qui étendait sa sollicitude à toutes ses ouailles, ne voulut point négliger les enfants qui avaient surtout des aptitudes pour les travaux manuels. C'est pourquoi, vers le même temps, il créa à leur intention la première maison d'enseignement spécialisé du pays, la célèbre Ecole d'Agriculture et des Arts et Métiers de Saint-Joachim.

Ces décisions, M<sup>sr</sup> de Laval ne les avait prises qu'après avoir, selon son habitude, demandé l'avis et obtenu le concours de son clergé, c'est-à-dire des prêtres du Séminaire <sup>20</sup>. Il estima « ne pouvoir rien faire qui soit plus à la gloire de Dieu [...] que de leur confier la direction de ce second séminaire <sup>21</sup> », et, naturellement aussi, celle du pensionnat de la Grande Ferme du Cap Tourmente. Toutes ces obligations étaient bien lourdes, et les renforts qui venaient d'arriver de Paris permirent à peine de répondre aux nécessités immédiates. Dans ces conditions, il fallut bien se résigner à remettre à plus tard les intentions missionnaires.

#### a) — Les missions d'Acadie.

Ce n'est qu'en 1676 que M<sup>sr</sup> de Laval put leur donner un commencement de réalisation, et désigner un prêtre pour une mission lointaine. Ce précurseur fut Louis Petit, et c'est en Acadie qu'il fut envoyé. Lorsque l'évêque de Pétrée était venu prendre possession de son vicariat apostolique, l'Acadie n'en faisait plus partie depuis cinq ans. Redevenue française par le traité de Bréda en 1667, la petite

<sup>17</sup> M<sup>sr</sup> de Laval à l'abbé Poitevin, curé de la paroisse Saint-Josse, à Paris, dans G. R. THWAITES, *The Jesuit Relations and Allied Documents*, LII, p. 48.

<sup>18</sup> *L'Abeille*, I (22 mars 1849), 26 : 4; *Annales du Petit Séminaire de Québec, Manuscrit*, II, p. 1.

<sup>19</sup> Le dernier à partir fut « Joseph Ook8chianDET, âgé d'Environ 8 ans, il demeura Le plus Longtems de tous il sortit le 15 mars 1673, a la Demande de ses parens », ASQ, *Annales du Petit Séminaire de Québec, Manuscrit*, II, p. 2.

<sup>20</sup> « M. Desmezerets Supérieur du Séminaire, écrivant plus de vingt ans après à M. le marquis de Denonville, gouverneur, lui parloit en ces termes : le Prélat ne faisait rien de considérable que de concert avec nous », LA TOUR, *Vie de M<sup>sr</sup> de Laval*, p. 34.

<sup>21</sup> M<sup>sr</sup> de Laval au curé de Saint-Josse, *op. cit.*, p. 48.

population acadienne qui s'était fixée à Port-Royal, était cependant restée sans pasteur. M<sup>sr</sup> de Laval résolut de lui en donner un, et choisit l'abbé Petit. Louis Petit était un ancien officier du régiment de Carignan. Renonçant bientôt à la carrière des armes, il était entré au Séminaire de Québec, et M<sup>sr</sup> de Laval lui avait conféré la prêtrise le 21 décembre 1670<sup>22</sup>. Apôtre zélé et d'une rare vertu, l'abbé Petit devait passer quelque vingt ans dans son poste isolé, au service des familles de colons, des marins et trafiquants de passage, et, occasionnellement, des indigènes de la région. En 1683, il était toujours seul. L'évêque de Québec, écrivant au Ministre, lui disait son intention de soulager ce vaillant ouvrier :

Il me paroît important destablir une Cure au Port Roial situé en Lacadie et afin d'y maintenir les habitants dans l'obéissance deuë au Roi parce qu'ils sont esloignés de Québec et tout proches des Anglois; il y a sept ans quun de mes Eclésiastiques travaille utilement à ce dessein en même temps quil est chargé par commission du soin des âmes. Mais comme l'habitation a près de vingt lieuës d'étendue et qu'elle est la plus peuplée de Lacadie il y faut un prêtre pour aider celui qui y demeure depuis si longtemps<sup>23</sup>.

M<sup>sr</sup> de Laval érigea canoniquement la cure de Port-Royal l'année suivante, et l'abbé Petit en fut le premier curé titulaire<sup>24</sup>. Mais aucun compagnon ne vint partager ses travaux. « C'est là je l'avoue ma plus grande croix, écrivait-il à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier en 1685, n'ayant d'ailleurs que de la satisfaction de la part de mes chers paroissiens qui n'ont que trop d'amitié et de considération pour moi<sup>25</sup>. »

Le Séminaire de Québec, qui défrayait les dépenses de cette paroisse acadienne, désirait néanmoins faire davantage, et posséder enfin un établissement consacré uniquement à l'évangélisation des sauvages. M<sup>sr</sup> de Laval lui-même ne le souhaitait pas moins. A cette époque, l'évêque de Québec était en France. Il s'était embarqué le 16 novembre 1684, dans l'intention de se trouver un successeur. Mais le vénérable pasteur ne cessait point pour autant de se préoccuper des intérêts de son diocèse, et de l'avenir de son cher Séminaire, comme en témoigne le long mémoire qu'il rédigea au cours de l'hiver de 1685 à l'intention de ses prêtres. Les projets missionnaires n'y sont pas oubliés. M<sup>sr</sup> de Laval se déclare convaincu que le Séminaire ne doit pas différer davantage la création d'une « mission sédentaire de sau-

<sup>22</sup> Sur l'abbé Petit, on peut consulter J.-B.-A. ALLAIRE, *Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français, les Anciens*, Montréal, 1910, p. 429; Henri-Raymond CASGRAIN, *Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions-Étrangères en Acadie*, chap. I et II, *passim*.

<sup>23</sup> M<sup>sr</sup> de Laval à Seignelay, 10 novembre 1683, ASQ, *Lettres*, O, 61 : 2. Photostat de l'original.

<sup>24</sup> *Erection de la cure de Port-Royal par M<sup>sr</sup> de Laval, 10 novembre 1684*, ASQ, *Manuscrit*, XVII, p. 481.

<sup>25</sup> Lettre de l'abbé Petit citée dans *Lettre de Monseigneur l'évêque de Québec où il rend compte à un de ses amis de son premier voyage au Canada, et de l'état où il a laissé l'Église et la Colonie*. Ce mémoire, rédigé par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier peu après sa consécration le 22 janvier 1688, est reproduit dans *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 219 s.



vages ». En effet, « la providence de Dieu ayant disposé l'Eglise en sorte que lon aura des sujets suffisamment et un peu plus de fonds, il seroit très nécessaire d'entreprendre cette nature de mission qui engage à moins de dépense que les esloignées ». La mission sédentaire, l'évêque de Québec la verrait volontiers toute proche, du moins dans « quelque endroit [...] qui ne soit pas tellement esloigné des domaines que l'on a qu'il soit trop difficile de pouvoir tirer les accommodations et douceurs dont lon a Besoin ». Le Cap Tourmente ou la Baie Saint-Paul, ou encore « l'isle de ieselus » et la seigneurie de la Petite Nation sur l'Outaouais, sont autant de sites qu'il envisage, et dont il soupèse avec soin les avantages et les inconvénients. Et si ses préférences vont à la Baie Saint-Paul où « les sauvages particulièrement ceux du costé de l'Acadie, et ceux que lon nomme abnaquis auroint un facile accès et débarquement », M<sup>sr</sup> de Laval se garde comme toujours d'imposer son opinion à ses collaborateurs. « L'on examinera toutes ces veues, conclut-il, et l'on jugera des inconveniens de chacun de ces lieux <sup>26</sup>. »

Les vues du vénérable fondateur du Séminaire ne devaient pas prévaloir. Non pas que les directeurs eussent négligé de les examiner; mais s'ils crurent mieux faire de renoncer, en faveur de l'Acadie, à une mission dans le centre de la Colonie, ce fut probablement pour éviter deux écueils que M<sup>sr</sup> de Laval lui-même avait signalés dans son mémoire. Le premier de ces dangers était « l'eau de vie qu'ils (les Sauvages) auroint de tous costés des habitans voisins », et l'autre, c'était le cas en particulier pour la région de Montréal, « la proximité de la mission de la Montagne et celle des ieseluittes qui causeroient du trouble et une jalousie encor plus grande que celle qui est desja entre les deux qui y sont establies <sup>27</sup> ». Le Séminaire de Québec va donc opter définitivement pour les missions éloignées, « lesquelles, disait encore M<sup>sr</sup> de Laval, il me paroist aussi d'une absolue nécessité de commencer <sup>28</sup>. »

Les directeurs, comme s'ils eussent voulu rattrapper le temps perdu, songeaient même à fonder trois missions : une première à Restigouche au fond de la baie des Chaleurs, une deuxième à Miramichi, à l'embouchure de la rivière de la Croix, et la dernière dans l'Île Royale, à l'extrémité orientale de l'Acadie. Mais auparavant, on jugea prudent d'envoyer d'abord quelqu'un se rendre compte sur place des possibilités. L'abbé Pierre Thury fut chargé de ce premier voyage d'exploration. Il partit à l'automne de 1684, et revint l'année suivante faire rapport à ses supérieurs. Le missionnaire n'eut pas de peine à les convaincre de s'en tenir à une seule mission, et recommanda Miramichi. Sur les bords de la rivière Manne, à peu de distance de la rivière de la Croix, s'élevait un petit fort de pieux commandé par Richard Denis de Fronsac qui offrait trois lieues de terrain en faveur de la future mis-

---

<sup>26</sup> M<sup>sr</sup> de Laval aux directeurs du Séminaire de Québec, Paris, 1685, ASQ, Séminaire, V, 10 : 7.

<sup>27</sup> *Ibid.*, 7.

<sup>28</sup> *Ibid.*, 6.

sion. L'abbé Thury retourna durant l'hiver de 1686 se fixer au milieu de ses nouveaux paroissiens les Indiens Crucientaux. C'est ainsi que furent commencées, bien modestement, les missions indiennes du Séminaire de Québec. Débuts modestes en vérité, car l'abbé Thury n'exerça que peu d'influence sur les Crucientaux qui étaient des ivrognes impénitents. Aussi, M<sup>gr</sup> de Laval recommanda-t-il de l'envoyer auprès du baron de Saint-Castin et de ses Abénakis de Pentagouët, à l'embouchure de la rivière Pénobscot. Le missionnaire s'y rendit, en 1687, fonder une nouvelle, et florissante mission cette fois, à Panaouské, à quelques lieues du fort du célèbre baron, et non loin de la ville actuelle de Old Town, Maine. Un peu plus tard, M. Thury rassemble plusieurs familles de Micmacs dans la région appelée le bassin des Mines, au fond de la Baie Française. Une paroisse française s'y forma également, qui, en 1692, était desservie par un autre prêtre du Séminaire, l'abbé Jean-François Buisson de Saint-Cosme, futur missionnaire au Mississipi. La paroisse des Mines, mieux connue sous le nom de Grandpré, fut érigée par M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier le 8 août 1698, dédiée à la Sainte Famille et unie au Séminaire de Québec. La même année, l'évêque de Québec, par un mandement daté du 4 mai, accordait aux autorités du Séminaire la permission de s'établir dans tous les lieux qu'ils jugeraient à propos, d'y envoyer « des missionnaires de leur corps », et de nommer le supérieur, « l'établissant comme Grand-Vicaire, Supérieur et Général de toutes les missions sauvages de toute l'Acadie <sup>29</sup> ». L'abbé Thury, ce même jour, était nommé grand vicaire et supérieur des missions de l'Île Percé, de la Baie des Chaleurs, du Cap Breton, de Port-Royal, des Mines, du Cap Sable, de la rivière Saint-Jean, de Pentagouët, « aliisque inversis Acadiae plagis <sup>30</sup> ». Il devait mourir peu après sa nomination, probablement à la fin de 1698, ou au commencement de l'année suivante, à Chibouctou (aujourd'hui Halifax) où il était allé donner la mission aux indigènes de la région.

Les abbés Louis Petit et Pierre Thury, pionniers des missions du Séminaire de Québec en Acadie, devaient être suivis par treize de leurs confrères des Missions-Etrangères de Paris et de Québec, dont quatre Canadiens : Jean-François Buisson de Saint-Cosme, déjà nommé, Jacques-Alexis Fleury Deschambault, Philippe Rageot et Antoine Gaulin. Ce dernier, en particulier, eut une longue et fructueuse carrière. Il partit pour l'Acadie en 1699 prendre la succession de l'abbé Thury à Panaouské, avec les pouvoirs de grand vicaire. L'abbé Gaulin fit si bien que M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, le 28 octobre 1704, étendit son autorité jusqu'à Plaisance, à Terre-neuve. Ce vaillant missionnaire conserva toujours un grand ascendant sur ses Abénakis, les accompagnant partout et même dans leurs expéditions de guerre contre la Nouvelle-Angleterre. La conquête de l'Acadie maritime, en 1713, n'empêcha pas l'audacieux apôtre de poursuivre ses travaux, puisqu'il ne consentit à quitter Port-Royal qu'en 1732. Il prit alors sa retraite et s'en revint finir ses jours au Séminaire.

<sup>29</sup> *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 379-380.

<sup>30</sup> ASQ, *Polygraphie*, IX.

Avec le départ de l'abbé Antoine Gaulin semble se clore la période la plus féconde de l'œuvre des Missions-Etrangères en Acadie. Le Séminaire de Paris traverse alors une crise qui menace son existence même. De sérieux embarras financiers et la rareté des vocations compromettent jusqu'aux fondations de Chine et de Siam; de sorte que les missions d'Acadie recevront peu de secours dans les dernières années du régime français. « Nous nous bornons aux missionnaires qui y sont, écrivent les directeurs en 1739, nous ne sommes point en état de nous charger de trop de Missionnaires<sup>31</sup>. » Heureusement, l'abbé de L'Isle Dieu, grand vicaire de M<sup>gr</sup> Dosquet, réussit à recruter au Séminaire du Saint-Esprit quelques sujets d'élite, tels Jean Leloutre et Pierre Maillard, pour desservir les territoires confiés aux Missions-Etrangères. Encore faudra-t-il que le Roi accorde aux nouveaux venus une gratification annuelle, car le Séminaire de Paris se déclare incapable d'assurer leur entretien. « Nous croions qu'on enverra des Missionnaires à l'Isle Royale et à Lacadie, disent encore les directeurs à leurs confrères de Québec, nous ne sommes point chargés de ces Messieurs<sup>32</sup>. »

La contribution de Québec a perdu elle aussi, de son importance. Aucun autre missionnaire canadien n'ira remplacer Antoine Gaulin, car le problème du recrutement sacerdotal est, dans la colonie, non moins aigu qu'en France. En outre, le Séminaire de Québec ne possède plus d'établissement fixe, comme autrefois, la mission de Pentagouët, cédée aux Jésuites en 1705. Au Cap Breton même, la cure de Louisbourg, érigée et unie au Séminaire le 2 septembre 1726, a été remise aux Récollets en 1731. Néanmoins, il est certain que le Séminaire n'a pas cessé de soutenir les missions acadiennes qui relèvent toujours du siège de Québec. On en a une preuve, entre autres, dans ce mémoire de 1754 « Contenant Les raisons qui peuvent engager la Cour a ne point imposer De Capitation au Séminaire des missions etrangeres etabli a Quebec... ». Le Séminaire de Québec y est-il rappelé, « a par sa fondation Des Charges Considerables a porter », dont l'une précisément est qu'il « Soulage Les Missionnaires Des Mikmak De L'acadie et de Lisle Royale Dans leurs besoins<sup>33</sup> ».

Le Séminaire de Québec resta donc associé jusqu'aux derniers jours à l'évangélisation de l'Acadie. Les déportations et la guerre l'obligeront, comme les autres instituts missionnaires, à se retirer de cette « marche de l'Est » canadien; mais pas avant la disparition de l'abbé Pierre Maillard, le dernier missionnaire demeuré à son poste, décédé à Halifax le 12 juin 1762<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> *Les directeurs de Paris aux directeurs de Québec, 10 mai 1739, ASQ, Lettres, M, 95 : 31.*

<sup>32</sup> *Ibid.*, 4.

<sup>33</sup> ASQ, *Séminaire*, V, 53.

<sup>34</sup> Le gouverneur Lawrence lui-même avait invité l'abbé Maillard en 1760 à se rendre à Halifax pour prendre soin des Micmacs et des Acadiens qui s'y étaient réfugiés. Voir Henry J. KOREN, c.s.sp., *Knaves or Knights ?* Pittsburgh, Pa., 1962, p. 68-83.

b) — Les missions du Mississipi.

Le Séminaire de Québec qui s'était si profondément attaché aux indigènes de l'Acadie dès les premiers travaux de l'abbé Thury, ne laissait pas, en même temps, de se sentir attiré vers des peuples plus abandonnés, et que nul n'avait évangélisés. Or, à l'autre extrémité du continent, de cette mystérieuse vallée du Mississipi, montait un appel resté sans réponse depuis le voyage de Louis Jolliet. C'est là que M<sup>sr</sup> de Laval et ses prêtres voulurent aussi, avec la grâce de Dieu, planter la croix de Jésus-Christ.

Les Missions du Mississipi furent accordées au Séminaire de Québec en 1698 par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier. L'évêque de Québec, qui venait de rentrer dans son diocèse après cinq ans d'absence, était alors animé des meilleures dispositions qu'on pût souhaiter à l'égard du Séminaire, et ne cherchait qu'une occasion, assurait-il, de « donner quelques nouvelles marques d'affection » et de faire plaisir au Supérieur et « aux directeurs dudit Séminaire <sup>35</sup> ». Par deux mandements, datés des 30 avril et 14 juillet, il leur donna l'autorisation d'établir des missions au Mississipi « dans les lieux qu'ils jugeront les plus propres <sup>36</sup> » et en particulier chez « les Sauvages dits Tamarois qui sont entre les Illinois et les Acansas <sup>37</sup> ».

Le 16 juillet, les trois prêtres choisis pour jeter les bases des futurs établissements, les abbés François de Montigny, supérieur et grand vicaire, Antoine Davion et Jean-François Buisson de Saint-Cosme <sup>38</sup>, quittaient Québec pour Montréal.

Le départ de la mission du Séminaire eut lieu à Lachine le 24 juillet. Cette mission comprenait, outre les trois prêtres, douze « engagés », domestiques et canotiers, montés dans quatre canots d'écorce. Les voyageurs prirent la route de l'Outaouais et du lac Nipissing et atteignirent, le 8 septembre, le fort de Michillimackinac, principale résidence des Jésuites et centre commercial le plus achalandé des Pays d'En-Haut. Les missionnaires y rencontrèrent l'ancien lieutenant de La Salle, le chevalier Henri de Tonty, qui s'offrit à les accompagner jusqu'aux Arkansas. Nul ne connaissait mieux le Mississipi que ce valeureux explorateur qui l'avait parcouru à trois reprises de 1682 à

---

<sup>35</sup> M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier au cardinal de Noailles, 26 avril 1707, *Mémoire de ce qui s'est passé entre l'évêque de Québec et messieurs des Missions-Etrangères de Paris depuis le dernier voyage que j'ai fait dans mon diocèse*, Archives de l'Archevêché de Québec, *Copies de Lettres*, II, p. 176.

<sup>36</sup> *Lettres patentes de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier au Séminaire de Québec pour l'établissement des missions du Mississipi*, 30 avril 1698, ASQ, *Polygraphie*, IX, 3. Voir aussi *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 377.

<sup>37</sup> *Lettres patentes de M<sup>sr</sup> de Québec pour les Tamarois en faveur du Séminaire de Québec*, 14 juillet 1698, ASQ, *Polygraphie*, IX, 4. Aussi *Mandements...*, I, p. 380.

<sup>38</sup> Jean-François Buisson de Saint-Cosme était Canadien. Il naquit le 30 janvier, et fut baptisé le 6 février 1667, par le père Henri Nouvel, s.j., « en la coste de Lauzon » (*Régistre de la Paroisse Notre-Dame de Québec*, I, p. 87). Ordonné prêtre le 2 février 1690 par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, l'abbé de Saint-Cosme avait été desservant de la paroisse des Mines (Grandpré), en Acadie, de 1692 à 1697.

1690. Sur ses conseils, l'expédition remonta la rive occidentale du lac Michigan jusqu'à Chicago pour descendre ensuite les rivières des Plaines et des Illinois, et atteindre enfin le Mississippi. Le 27 décembre, nos voyageurs arrivaient au premier village des Arkansas. Cette randonnée, toujours en canot, de quelque treize cents milles depuis Michillmackinac, s'était faite sans encombre grâce à l'expérience et à la fière attitude du chevalier de Tonty. « Je ne puis Monseigneur, écrivait l'abbé de Saint-Cosme à M<sup>sr</sup> de Laval, assée vous marquer les obligations que nous luy avons, il nous a facilité Le chemin par plusieurs nations nous attirans l'amitié des uns et intimidant Les autres je veux dire Les nations qui par jalousie ou envie de nous piller auroient voulu s'opposer à n(otr)e voyage <sup>39</sup>. »

Les Arkansas formaient trois villages. Le premier se trouvait sur la rive droite du fleuve, à neuf lieues des deux autres situés près de l'embouchure de la rivière qui porte leur nom. Cette nation, décimée par la guerre et une récente épidémie de petite vérole, ne comptait plus que quatre cents des douze cents guerriers d'autrefois. Les trois missionnaires furent d'avis qu'il valait mieux aller à des peuples plus nombreux et, bien que privés des services de Tonty que ses affaires rappelaient aux Illinois, ils poursuivirent leur route vers le sud. Ils visitèrent ainsi les Tonicas sur les bords de la rivière des Yasous, à soixante lieues des Arkansas, et ensuite les Taensas campés vingt lieues plus bas sur les bords d'un lac à l'ouest du fleuve (Lake St. Joseph, Tensas County, La.). Ces indigènes étaient des sédentaires d'un naturel apparemment paisible. Leur nombre s'élevait à deux mille âmes environ, sans compter les Natchez, voisins des Taensas, dont on disait la population bien plus considérable encore. Le pays qu'ils habitaient était d'une extraordinaire fertilité et, en plein mois de janvier, il y faisait aussi chaud qu'en juillet à Québec. Cette fois, M. de Montigny jugea préférable de s'arrêter et de créer deux missions, l'une pour M. Davion chez les Tonicas, et l'autre chez les Taensas et les Natchez dont il se chargerait lui-même.

Un problème, cependant, se posait qui était celui de la distance. « Ma mission des Tahensas, écrivait le supérieur, est éloignée de 1000 lieues de Québec, mais elle est aussi une des plus proches de la Mer [...]. Je suis peut-être à deux cents lieues des Anglois et à 150 des Espagnols, les Sauvages ou nous sommes ont plusieurs marchandises qui viennent des Anglois <sup>40</sup>. » C'est pourquoi M. de Montigny, qui avait jusque-là réservé sa décision concernant les Tamarois, chez qui on avait fait une halte en descendant le Mississippi, en vint-il à la conclusion d'établir la troisième mission dans leur village. La communication entre Québec et les missions du sud exigeait, en effet, ce relais, « clef et passage nécessaire pour aller aux nations plus avancées », comme l'affirmait déjà le mandement du 14 juillet <sup>41</sup>. M. de Saint-Cosme

---

<sup>39</sup> M. de Saint-Cosme à M<sup>sr</sup> de Laval, 2 janvier 1699, ASQ, *Lettres*, R : 1.

<sup>40</sup> M. de Montigny à Monsieur..., 3 mai 1699, Archives de l'Archevêché de Québec, *Eglise du Canada*, IV, p. 27.

<sup>41</sup> ASQ, *Polygraphie*, IX, 4.

fut donc désigné pour occuper ce poste, et M. de Montigny, obligé de remonter à Chicago où il avait laissé du bagage l'automne précédent, en profita pour reconduire son confrère dans sa mission. L'abbé de Saint-Cosme se mit aussitôt à l'œuvre dès son arrivée au début d'avril 1699 et, un mois et demi plus tard, les deux missionnaires inauguraient la chapelle dédiée à la Sainte-Famille des Tamarois. « Nous plantasment une croix, raconte M. de Montigny, avec le plus de solemnité qui nous fut possible, tous les Sauvages y assistèrent; ils nous témoignoiēt avoir grande envie de se faire instruire et de se faire chretiens<sup>42</sup>... » Les Tamarois et les Cahokias, leurs cousins, appartenaient à la famille illinoise. Ils étaient réunis en un grand village d'environ trois cents cabanes. Pendant la belle saison, des bandes de Missouris et de Metchigaméas s'y donnaient rendez-vous en sorte qu'on rencontrait « autant de monde que Kébec<sup>43</sup> ».

Les trois précurseurs s'étaient donc acquittés heureusement du mandat qui leur avait été confié par le Séminaire et l'évêque de Québec. Ce premier succès était d'autant plus prometteur que les missions des Tonicas et des Taensas ne seraient plus aussi isolées qu'on avait pu le redouter d'abord. En effet, M. de Montigny venait d'apprendre, en passant chez les Illinois, la nouvelle que Pierre Le Moyne d'Iberville était parti de France à la fin d'octobre 1698, et qu'il « devait estre avec quelques vaisseaux pour faire un établissement au bas du Mississipi<sup>44</sup> ». Le supérieur décida d'aller lui-même vérifier ces dires et de s'enquérir sur place des projets du fameux marin canadien. Il prit en chemin l'abbé Davion chez les Tonicas, et les deux missionnaires parvinrent le 2 juillet au fort Maurepas sur la baie de Biloxi (aujourd'hui Ocean Springs, Miss.). Ils furent reçus chaleureusement par M. de Sauvolle qui commandait la place en l'absence de d'Iberville. Louis XIV, leur apprit-il, afin de protéger les intérêts de la France en Amérique et de prévenir l'infiltration des Anglais de la Caroline qui cherchaient à s'introduire dans la vallée du Mississipi, avait résolu de fonder une colonie à l'embouchure du grand fleuve.

Au cours de son voyage, M. de Montigny avait aussi visité de nombreuses tribus dont l'accueil avait été des plus sympathiques. Il rentra dans sa mission plein de confiance dans l'avenir. « Il est probable, écrivait-il à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, que si la cour continue de faire un établissement de françois dans ces pais cy que dans peu tant de nations qui ont vécu si longtemps dans les ténèbres de l'ignorance et de l'infidélité connaîtront et aimeront le vroy dieu et leur sauveur et redempteur Jesus christ<sup>45</sup>. »

---

<sup>42</sup> *M. de Montigny à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, 25 août 1699, ASQ, Mission, 41, p. 2.*

<sup>43</sup> *Lettre de la Source, dans J. G. SHEA, Relation de la mission du Séminaire de Québec en 1700, New York, 1861, p. 59.*

<sup>44</sup> *M. de Montigny à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, 25 août 1699, ASQ, Missions, 41, p. 1.*

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 17.

Hélas ! ces vœux ne sont pas près de se réaliser. Des difficultés s'élevèrent de toutes parts qui entraveront pendant de longues années l'apostolat des prêtres du Séminaire de Québec au Mississipi.

La fondation de la mission de la Sainte-Famille suscite tout de suite la plus vive opposition de la part des Jésuites des Illinois. Sous prétexte que les Tamarois et les Cahokias sont de langue illinoise, les pères de la Compagnie regardent la présence des Missions-Etrangères dans leur village comme une usurpation manifeste. Le père Jacques Gravier, supérieur des missions de l'Ouest, refuse absolument de reconnaître les pouvoirs de juridiction du Séminaire et, sur son ordre, le père Binneteau, puis le père Pinet viennent s'installer dans la nouvelle mission. Les Jésuites ne consentent à se retirer qu'en 1701, après qu'un tribunal d'arbitrage, composé de l'archevêque d'Auch et des évêques de Meaux et de Chartres, se fût prononcé en faveur des Missions-Etrangères. Au reste, un an auparavant, le père Marest a créé, pour ses néophytes Illinois du lac Péoria, un établissement à deux lieues au-dessous des Tamarois, sur la rive droite du fleuve. Il y a conduit une trentaine de familles que de nombreux Tamarois et Cahokias vont bientôt rejoindre; et, en 1703, le groupe se transportera à vingt-cinq lieues plus bas, sur la rive gauche cette fois, pour former la mission de l'Immaculée-Conception des Kaskaskias.

Les épreuves n'épargnent pas davantage les missions du Mississipi inférieur, où les apôtres de ces régions ont beaucoup à souffrir. Il ne paraît pas douteux que le Séminaire de Québec a un peu trop présumé de ses moyens en prétendant maintenir trois établissements si éloignés. Il ne possède ni les ressources ni le personnel pour une entreprise de cette envergure. Déjà fort endetté à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il est dévasté, en 1703 et en 1705, par deux incendies, et il aura bien de la peine à se relever de ces désastres successifs. De plus, le Séminaire de Paris, que Québec n'a consulté qu'après le départ des premiers missionnaires, ne montre pas un très grand enthousiasme pour les missions de la Louisiane. Son intérêt est plutôt tourné du côté de la Chine et du Siam; et, par surcroît, la guerre de Succession d'Espagne avait affaibli ses revenus, il n'en est que moins disposé à soutenir les missions d'Amérique.

Le personnel fait également défaut. La colonie ne fournit encore que peu de vocations, et les quelques prêtres qui viennent de France ne se destinent pas tous à l'apostolat dans les missions. Dès lors, les apôtres du Mississipi, toujours seuls et à des centaines de milles les uns des autres, réclament en vain des renforts qu'on ne parvient pas à leur accorder.

La pénurie de ressources matérielles et humaines ne peut que rendre encore plus pénibles les travaux apostoliques qui se heurtent déjà à de graves difficultés. Les tribus sauvages, nombreuses et éparpillées, se déplacent souvent et à de grandes distances, obligeant sans cesse les missionnaires à des voyages épuisants. Toutes ces menues peuplades parlent des langues différentes et fort compliquées au point que la tâche devient impossible de les apprendre convenablement.

Enfin, les indigènes, qui au début se sont montrés dociles à la prédication du prêtre, dans l'espoir d'en tirer des présents, renoncent nullement à leurs superstitions et encore moins à leurs mœurs dissolues. Il n'est donc pas étonnant que l'histoire religieuse des vingt-cinq premières années en Louisiane n'enregistre à peu près que des échecs. Le Séminaire perd ses positions les unes après les autres. François de Montigny, découragé dès 1700, passe en France pour se donner de préférence aux missions de Chine. En 1702, Nicolas Foucault, missionnaire des Arkansas, est massacré par quatre Indiens de la tribu des Coroas. Buisson de Saint-Cosme, qui a succédé à de Montigny chez les Natchez, tombe à son tour, en 1706, sous les coups d'une bande de Chitimachas. Ces deux victimes ne sont pas remplacées. Davion, incapable de convertir les barbares Tonicas, les quitte en 1710, et va occuper la cure de La Mobile, sur les bords du Golfe du Mexique. Le courageux apôtre retourne de temps en temps dans sa mission, puis, brisé par l'âge et la maladie, se réfugie en 1723 à la Nouvelle-Orléans. D'autres missionnaires, les abbés de la Vente, Huvé, Le Maire, qui viennent de France, ne font que passer; et s'ils restent, comme Marc Bergier, c'est pour mourir bientôt de misère.

A Québec, cependant, les directeurs se refusaient à abandonner des établissements qui avaient exigé tant de sacrifices. Ils continuaient d'espérer en des jours meilleurs, lorsqu'en 1722 un partage de la juridiction les mit en demeure de retirer leurs sujets de la Basse-Louisiane. M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, à la demande de son coadjuteur M<sup>sr</sup> Duplessis-Mornay, qui était capucin, accorda aux seuls religieux de cet ordre tout le territoire compris entre la Nouvelle-Orléans et la rivière Ohio... Le pays situé entre ce dernier cours d'eau et les Grands Lacs étaient remis aux Missions-Etrangères et aux Jésuites. Peu après, une nouvelle ordonnance limita, toutefois, les pouvoirs des Capucins à la mission des Natchez au nord, tandis que les Jésuites recevaient la région en amont jusqu'à Kaskaskia. Le Séminaire, lui, ne conservait plus que sa mission de la Sainte-Famille des Tamarois, ou, comme on disait aussi, de Cahokia.

La mission de la Sainte-Famille, une fois surmontée la crise des deux premières années, a commencé de connaître quelque progrès sous la direction de l'austère M. Bergier, mort à la peine en 1707. Des coureurs de bois, mariés à des Indiennes, sont même venus s'y fixer, et un petit village a pris naissance à côté de la bourgade des Sauvages. En 1722, Pierre Dugué de Boisbriant, commandant du pays des Illinois, et Marc-Antoine de la Loère des Ursins, « Commis principal de La Compagnie Royale des Indes auid-lieu. Sur la demande de Messieurs Les Missionnaires des Caokias et Tamarois », leur concèdent un domaine de quatre lieues carrées, entre la rivière des Cahokias et le Mississipi, « en franc alleu Sur Lequel ils peuvent dès apresent faire travailler, deffricher et ensemenser <sup>46</sup> ».

---

<sup>46</sup> *Concession de quatre lieues à la Mission des Tamarois, ASQ, Missions, 30.*



Quinze ans plus tard, un plan et un mémoire, préparés par les abbés Jean-Paul Mercier et Joseph Courier<sup>47</sup>, montrent le chemin parcouru. Les prêtres du Séminaire occupent une grande demeure de quatre-vingt pieds de long sise en face des maisonnettes des esclaves nègres et indiens. Ils possèdent grange, écurie, et, en qualité de seigneurs, un moulin banal au service des sept habitants du village qui ont pris des terres. La mission dispose enfin de six arpents de terre en culture, d'un jardin, d'un verger, et d'abondantes forêts de chênes aux confins de la seigneurie. L'existence des missionnaires est donc moins pénibles qu'autrefois; ils jouissent d'une relative aisance, et surtout, ils ne sont plus seuls comme jadis, mais habituellement deux, et parfois trois, à travailler ensemble. Néanmoins, leurs lettres témoignent des dangers auxquels ils sont encore exposés, et de l'opposition tenace que rencontre leur ministère. Un coup de main est toujours à craindre de la part des tribus belliqueuses et pillardes du voisinage. « Nous nous trouvons tous les jours sur le qui vive<sup>48</sup> », rapporte l'abbé Mercier, et l'assassinat d'un de ses compagnons, l'abbé... Gaston<sup>49</sup>, prouve qu'il n'exagère nullement. Les Tamarois eux-mêmes ne sont pas de tout repos. Non seulement se montrent-ils rebelles à la prédication de l'évangile, mais ils rendent les missionnaires responsables de leurs moindres malheurs, et menacent de les mettre à mort. Quand aux Canadiens du village, on ne peut guère compter sur eux. Ils sont d'ailleurs peu nombreux, et pour la plupart des chasseurs absents une grande partie de l'année. Plusieurs ne s'approchent jamais des sacrements, et restent sourds, autant que les Sauvages, aux obligations de leurs pasteurs. « Les menaces ne leur font pas plus d'impression que la douceur<sup>50</sup> », constate M. Mercier avec amertume. Dans ces conditions, comment les pauvres missionnaires ne se sentiraient-ils pas envahis par le découragement ? « Il faut vous avouer, écrit encore l'abbé Mercier à ses supérieurs, que j'ay Été Sur le point de les abandonner et m'en retourner en Canada avec nos Messieurs... » Seule la pensée de « baptiser quelques Enfants, et meme de gagner quelques grandes personnes<sup>51</sup> » retient cet admirable prêtre qui mourra à son poste en 1753, après trente-cinq ans d'apostolat. La situation s'était tout de même améliorée dans les dernières années du régime français, au moins chez les Canadiens de Cahokia. De nouveaux colons, attirés par cette contrée fertile, s'y étaient installés; et l'on comptait alors une quarantaine de familles qui donnaient de plus en plus au petit village l'allure, et aussi l'esprit chrétien, des paroisses de la Nouvelle-France.

La Vallée du Mississipi ne fut pas un théâtre d'hostilités pendant la guerre de Sept ans; mais les positions françaises en Haute et Basse

---

<sup>47</sup> *Explication du plan et Etablissement de la Seigneurie de la Mission des Tamarois*, ASQ, *Polygraphie*, IX, 18.

<sup>48</sup> M. Jean-Paul Mercier à M. Jean-Lyon de Saint-Ferréol, 14 août 1732, ASQ, *Missions*, 43, p. 6.

<sup>49</sup> La mort de ce missionnaire est rapportée par Bertrand DE LA TOUR, *Mémoires sur la vie de M<sup>sr</sup> de Laval*, p. 101.

<sup>50</sup> M. Mercier à M. de Saint-Ferréol, le 13 août 1732, ASQ, *Missions*, 43, p. 7.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 6.

Louisiane, demeurées intactes jusqu'à la fin du conflit, n'en subiront pas moins les atteintes du funeste traité de Paris. La cession de la rive gauche du Mississipi à l'Angleterre entraîna rapidement la destruction des missions sauvages, et, en particulier, celle des Tamarois. Pourtant, contre toute attente, ce n'est pas d'une main ennemie que la mission de la Sainte-Famille reçut le coup fatal.

En 1763, il n'y avait plus qu'un seul missionnaire « aux Tamarois ». Il s'appelait François Forget Duverger, et c'était un prêtre français arrivé au pays depuis 1754. Saisi de panique à l'annonce de la victoire anglaise, il prit sur lui de vendre à vil prix tous les biens de la mission, la maison et les dépendances, les moulins à scie et à farine, les bestiaux et le verger, sans oublier douze travailleurs noirs, à deux négociants de l'endroit. Une partie des propriétés était payable comptant, le reste en six versements annuels non pas au Séminaire de Québec, mais aux Missions-Etrangères de Paris dont Duverger se disait le procureur. Après ce bel exploit, le malheureux s'enfuit à la Nouvelle-Orléans et repassa en France. L'année suivante, les directeurs de Québec apprirent avec consternation par quel étrange procédé le Séminaire avait été dépouillé. Des démarches furent aussitôt entreprises pour faire annuler les marchés conclus par l'abbé Duverger. Elles ne donnèrent aucun résultat; mais, en 1768, les autorités anglaises ayant permis à M<sup>sr</sup> Briand d'envoyer un prêtre à Cahokia, le Séminaire fut invité à reprendre son ancien poste. Le 8 mai, le supérieur et ses assistants se réunirent pour examiner la proposition et les moyens d'y répondre. Le Séminaire ployait sous le fardeau « des dettes contractées pour le rétablissement de ses fermes et moulins et de sa maison de Québec <sup>52</sup> ». La communauté ne comptait plus que cinq membres, et il n'était plus possible de recevoir des renforts de France. Aussi, les directeurs furent-ils obligés de conclure que le Séminaire « ne pouvoit faire déservir cette mission par aucun prêtre de Son Corps <sup>53</sup> ». Bien plus, ils déclarèrent par la même occasion renoncer en faveur des habitants de Cahokia » aux biens fonds et deniers qui resteroient à la dite mission pour être employés aux frais et entretien <sup>54</sup> » des missionnaires que l'évêque se chargerait lui-même de nommer à l'avenir. C'est ainsi que le Séminaire de Québec, sur un dernier geste de libéralité se sépara des Tamarois, et mit fin pour toujours à ses travaux au Mississipi.

## CONCLUSION

Les malheurs de l'époque, en l'obligeant à délaisser le champ de l'apostolat direct auprès des indigènes, n'ont pas dispensé tout de suite le Séminaire de Québec de servir la cause des missions canadiennes. Sitôt qu'il a pris possession de son siège, ce sont des prêtres tirés du Séminaire que M<sup>sr</sup> Briand envoie vers les populations françaises et

---

<sup>52</sup> Séance du Conseil du Séminaire, 15 septembre 1787, ASQ, *Grand Livre du Séminaire de Québec*, 1733-1856, p. 32.

<sup>53</sup> Séance du Conseil du Séminaire, 8 mai 1768, *op. cit.*, p. 35.

<sup>54</sup> *Loc. cit.*

sauvages, les plus abandonnées. En 1768, l'abbé Bailly de Messein se rend en Acadie d'où il ne revient qu'en 1772. La même année, les abbés Joseph Mathurin Bourg et Jean Bro, deux jeunes prêtres acadiens ordonnés en France, achèvent au Séminaire leur préparation missionnaire avant de partir pour leur pays natal. Les missions illinoises de Cahokia et de Kaskaskia reçoivent à leur tour en 1768, pour seconder le père Meurin, jésuite, un prêtre que le Séminaire a élevé à ses frais, l'abbé Pierre Gibault. A la mission de l'Assomption du Détroit enfin, que desservent les pères Potier, jésuite, et Bocquet, récollet, n'est-ce pas un ancien supérieur du Séminaire de Québec, l'abbé Jean-François Hubert, qui ira s'établir en 1781<sup>55</sup> ?

En 1784, on ne trouve plus au Canada que quatre Jésuites et quatorze Récollets, dont sept frères; le clergé séculier compte quatre-vingt-dix-neuf prêtres<sup>56</sup>. Dix ans plus tard, les religieux sont disparus; il ne reste plus sur la brèche que les prêtres diocésains. « Les missions sauvages sont réduites au nombre de huit à dix, toutes desservies par des prêtres séculiers substitués aux anciens Jésuites », écrit M<sup>sr</sup> Hubert au Saint-Siège; et « c'est dans le Séminaire des Missions Etrangères établi à Québec en 1663, ajoute l'évêque, que l'on forme les ecclésiastiques pour les cures et les missions du Diocèse<sup>57</sup> ». Quarante ans vont encore s'écouler avant que Jésuites, Sulpiciens et Oblats ne viennent prendre la relève; quarante ans pendant lesquels le Séminaire et le petit clergé québécois continueront de porter seuls le poids des missions indiennes de ce pays, qu'ils sauveront ainsi de l'extinction totale<sup>58</sup>.

Noël BAILLARGEON, ptre,  
professeur d'histoire du Canada au Séminaire de Québec.

---

<sup>55</sup> Jean-François Hubert, premier prêtre canadien à être élu directeur du Séminaire de Québec, fut supérieur de 1774 à 1778. C'est à Détroit que M<sup>sr</sup> Desglis alla le chercher pour en faire son coadjuteur en décembre 1784. Quatre ans plus tard, le 12 juin 1788, M<sup>sr</sup> Hubert devint à son tour évêque de Québec.

<sup>56</sup> *Dénombrement général de l'Etat ecclésiastique et des communautés religieuses*, dans *Rapport sur les Archives canadiennes pour l'année 1889*, p. 29.

<sup>57</sup> *Mémoire sur le Diocèse*, 1794, adressé au Saint-Siège par M<sup>sr</sup> Jean-François Hubert, dans *Mandements des Evêques de Québec*, II, p. 480 à 484.

<sup>58</sup> Cf. Chan. Lionel GROULX, *Le Canada français missionnaire*, Montréal, 1962, p. 16 s.